

DEMANDE DE PAIEMENT DES ALLOCATIONS COMPLEMENTAIRES DE MALADIE OU D'ACCIDENT

A retourner au :

**FONDS SOCIAL DES ENTREPRISES
POUR LA RECUPERATION DU PAPIER (S.C.P. 142.03)**
Rue des Comédiens, 16/22 bte 7 - 1000 Bruxelles
☎ 02/223.08.01



A COMPLETER EN MAJUSCULES SVP

CADRE A REMPLIR PAR L'EMPLOYEUR	Nom ou raison sociale de l'employeur : Adresse : N° Postal : Localité : N° O.N.S.S. complet : [] [] [] - [] [] [] [] [] [] [] [] - [] [] Tél. : / / L'employeur soussigné déclare sur l'honneur que l'ouvrier(ère) ci-dessous : 1° est occupé (e) à temps plein est occupé (e) à temps partiel (biffer la mention inutile) en cas de temps partiel spécifier le régime : 2° que l'ouvrier(ère) a été en congé de maladie (sauf maladie professionnelle) ou d'accident (sauf accident du travail) Ininterrompu (1) depuis le jusqu'à , soit au total jours. 3° le salaire hebdomadaire garanti payé par l'employeur couvre la période du au Inclus. Signature de l'employeur précédée de la mention "déclaré sincère et véritable" Date / / (1) La rechute d'une même maladie fait partie intégrante de l'incapacité précédente si elle survient dans les 12 premiers jours ouvrables qui suivent la fin de cette période d'incapacité.
CADRE A REMPLIR PAR L'OUVRIER(ERE)	L'ouvrier(ère) soussigné : Nom, prénoms : N° Registre national : Adresse : N° Postal : Localité : MODE DE PAIEMENT SOUHAITE PAR L'OUVRIER(ERE) : (<i>Indiquer le mode de paiement souhaité s.v.p.</i>) ☐ COMPTE N° : [] [] [] - [] [] [] [] [] [] [] [] - [] [] ☒ OU ☐ CHEQUE CIRCULAIRE Signature de l'ouvrier(ère) Date / /
CADRE A REMPLIR PAR LA MUTUELLE	Nom de la mutuelle: Rue: N° N° Postal..... Localité : Nous attestons que l'ouvrier(ère) susnommé : bénéficie (a bénéficié) des indemnités primaires d'incapacité de l'A.M.I. du chef d'accident ou de maladie depuis la date du jusqu'à Sceau de la mutuelle. A le / / Signature
REMARQUE L'ayant-droit et l'Organisme de Paiement sont priés de vérifier l'exactitude de toutes les mentions, spécialement le numéro de registre national, et, éventuellement d'en demander la rectification suivant la procédure prévue. Vos données à caractère personnel seront enregistrées dans le fichier du Fonds de Sécurité En vertu de la loi du 8 décembre 1992 sur la protection de la vie privée, vous bénéficiez d'un droit d'accès et de rectification de ces données..	